

# Le rapport de l'IGEN

## Les Politiques documentaires

Maryvonne Courtecuisse

ENSEIGNANTE-DOCUMENTALISTE

*Et les établissements secondaires entreront dans la société de l'information...*



[ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igen/rapports/politiques\\_documentaires.pdf](ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igen/rapports/politiques_documentaires.pdf)

**T**ransversale et diffuse, extensive et floue, foisonnante et éphémère, d'une validité incertaine, l'information fait problème.

Nous avons dû et nous devons tous les jours nous garder de la propagande, de la manipulation, de la rumeur, du sensationnalisme, de l'événementiel, partout et en tous lieux, surtout dans un établissement scolaire. Serait-ce pour rendre inoffensifs ses effets pernicieux que dans l'appellation CDI a été adjointe à « centre d'information » la notion de documentation, plus sage, plus sédimentée, moins subversive potentiellement que celle d'information ?

Quoi qu'il en soit, force est de constater, aujourd'hui encore, que ni la place de la documentation, ni celle de l'informatique ne sont « naturelles » dans le système éducatif, que celui-ci soit compris comme un ensemble ordonné de matières d'enseignement ou comme une combinaison d'éléments qui se coordonnent pour concourir à l'instruction et à l'éducation nationales.

Le dernier rapport (2004-037) de l'inspection générale Établissements et Vie scolaire, *Les Politiques documentaires des établissements scolaires*, dont le rapporteur est Jean-Louis Durpaire, livre à notre réflexion quelques voies à explorer pour que nos établissements secondaires entrent dans la société dite de l'information.

### Continuité des orientations

Un rapport dans la continuité des orientations de ceux qui l'ont précédé, tout particulièrement

de celui de 2001, dont le rapporteur était l'inspecteur général Guy Pouzard, par la part faite :

- aux technologies d'information et de communication dont il est précisément question en tête du chapitre « Les mutations prévisibles » (pp. 24-30) et, dès la première partie, dans un paragraphe intitulé « Les évolutions technologiques » (p. 14) ;

- au système d'information, dans un paragraphe intitulé « CDI et SID » (p. 29) dans lequel sont révoquées les notions de centre et de territorialité de l'information, du fait de l'une des particularités de l'information numérique : sa dématérialisation et sa circulation. L'ambiguïté de l'acronyme SID, pouvant renvoyer à deux notions, *système d'information* et *service d'information*, est revendiquée et explicitée : « la notion de service met en avant les rapports humains essentiels ; quant au système, il souligne la nécessité d'une organisation et de la technique » ;

- aux flux d'information ;

et par l'attention accordée aux actions pédagogiques qui devraient découler de cet environnement informationnel, largement modifié par les TIC.

Renversant la proposition qui sert d'argument à ce *Dossier...*, on peut écrire que l'informatique y est présentée comme étant au cœur de l'acte documentaire. Il s'agit bien entendu d'une informatique documentaire répartie (qui devrait être distribuée dans les espaces de travail proposés aux élèves et aux enseignants, dans l'établissement). Ces outils spécifiques devraient être intégrés, au domaine pédagogique, cela va sans dire, mais surtout aux ensembles plus vastes que sont les intranets, les ENS et les ENT. Le système d'information n'est plus celui du CDI, il est celui de l'établissement.

Ces perspectives ne peuvent manquer de susciter la question des conditions de réalisation : quand sera-t-il possible d'organiser en tout point du territoire ces systèmes d'information intégrés et ouverts ? Le rapport, malgré des préconisations précises qui portent, entre autres, sur les compétences nouvelles à acquérir eu égard aux

# des établissements scolaires

évolutions techniques, reste très discret sur les moyens accordés en personnel, ceux alloués à la formation des professionnels capables d'être des acteurs de changement performants, les dotations budgétaires pour s'équiper, les budgets de fonctionnement.

Le rapport le souligne : les CDI sont des lieux de culture ; une culture qui, si elle n'est plus patrimoniale et savante, demeure essentiellement littéraire. L'ensemble est vécu par la communauté scolaire comme un univers culturel stable, bien assez diversifié, où le livre est roi, dès à présent envahi et bousculé par les techniques. En certains endroits, les technologies d'information et de communication seraient encore à la périphérie de l'espace documentaire. Entachées de soupçon.

Cela peut en partie se comprendre par la formation des documentalistes d'établissement scolaire, qui doit peu, sur ce point, aux études universitaires ; même si le CAPES de documentation inscrit l'une de ses épreuves dans un contexte informatique qui associe la recherche sur bases de données locales à celle sur le Web.

Car qu'est-ce qu'un homme cultivé aujourd'hui ? Celui qui connaît Homère et la théorie des quanta, Lao-Tseu et la dérive des continents, Hampâté Bâ et la dioxine, Montesquieu et l'histoire de Mexico, celui qui a lu les écrits, celui qui se tient informé de l'évolution des phénomènes, et/ou qui en connaît l'importance dans l'histoire de la culture universelle ; celui qui est capable de localiser sur Internet les meilleurs spécialistes pour approfondir ses connaissances et qui peut échanger avec eux, qu'ils soient ou non francophones.

Les tiraillements patents entre la montée en charge des techniques et les mentalités profondes des acteurs en première ligne – les documentalistes – devraient amener à leur proposer une ligne de conduite précise, pour que leur professionnalisation soit le plus possible homogène.

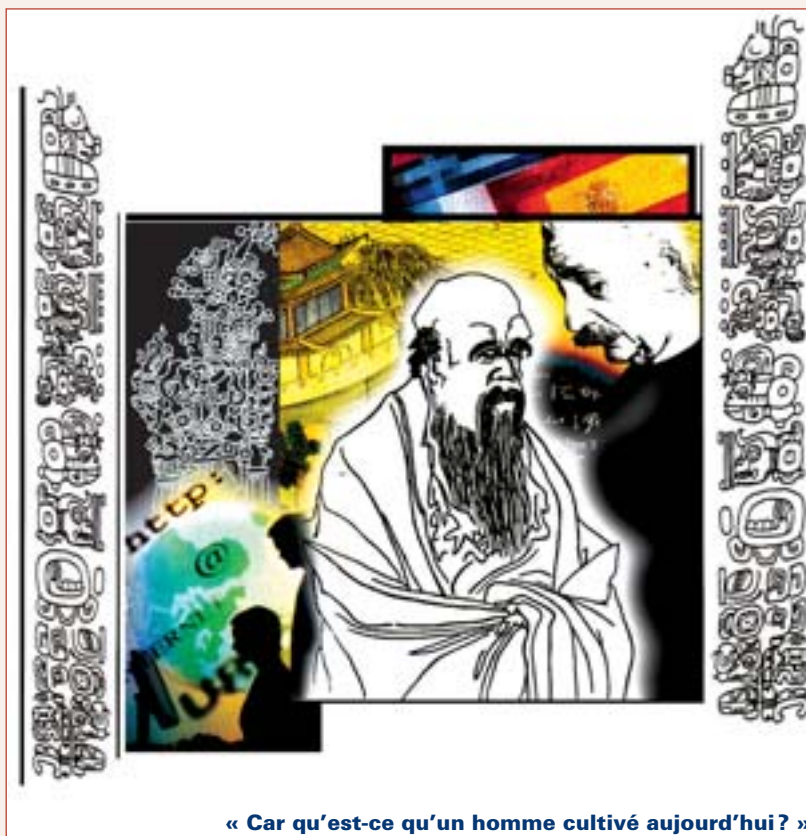
Ce rapport n'est cependant pas une resucée des précédents ; il a ses *spécificités* : en tout premier lieu, la méthode et la tonalité d'ensemble ; en

deuxième point, la dimension du panorama professionnel envisagé ; et, en troisième position, les points de mises en œuvre.

## La méthode et la tonalité d'ensemble

Le rapport Pouzard, *Information et Documentation en milieu scolaire* (2001), avait été élaboré à l'issue d'une série d'entretiens tenus avec des experts, des formateurs, des membres des organisations professionnelles. Le dernier écrit de l'inspection générale EVS, dit rapport Durpaire, s'appuyant lui aussi sur les avis de nombreux experts, a la particularité d'avoir mobilisé des expertises de terrain menées à plusieurs niveaux : l'une, académique, l'autre engageant un panel d'établissements dont les caractéristiques sont énon-

**« Renversant la proposition qui sert d'argument à ce Dossier..., on peut écrire que l'informatique y est présentée comme étant au cœur de l'acte documentaire. »**



cées en début de texte. Un examen critique des textes officiels et professionnels concernant la documentation en milieu scolaire a été également opéré.

La parole des différents acteurs est souvent convoquée et donne à ce travail son poids d'authenticité, de présence et la force des choses vues.

Cependant, le mot *étude* revenant très souvent dans le fil du texte, on doit conclure qu'il s'agit plus d'une étude qualitative que d'un compte rendu quantifié puisqu'un seul témoignage (p. 22 : « Pour ce professeur de lycée périphérie-urbain, le documentaliste doit avant tout savoir se situer ») était un pan entier de l'argumentation, le lecteur étant parfois dans l'impossibilité d'apprécier avec précision ce qui se présente comme une tendance importante (ex. p. 14 : « dans de nombreux établissements visités, la documentation fonctionne bien »).

### La dimension du panorama professionnel envisagé

Cette réflexion, qui concerne l'échelon académique ainsi que le national, s'inscrit le plus souvent dans les limites de l'établissement scolaire ; c'est dans le chapitre intitulé « État des lieux » qui se développe sur 17 pages (pp. 6-23) que sont convoquées la plupart des parties prenantes de l'EPL : les élèves (externes, demi-pensionnaires, avec une attention particulière à la situation des internes), les enseignants de discipline, les documentalistes, les CPE, les chefs d'établissements. Sont détaillées les différentes fonctions, les modalités et les interactions des personnels et des bénéficiaires de l'action documentaire en milieu scolaire.

Du point de vue de l'informatique, la construction de l'autonomie de chaque usager est proposée comme finalité. Notons l'insistance sur la posture de veille informationnelle ; l'implication de tous dans la définition d'actions pour intégrer les techniques aux apprentissages des élèves est souhaitée.

Cette veille informationnelle s'appuie sur la notion de ressources éducatives : y donner accès, les créer, les intégrer aux apprentissages, les exploiter, les valider, les mettre à disposition.

Du point de vue des acteurs du secteur, avec une tonalité positive qui est très perceptible, le rapport veut enclencher une dynamique. Il souligne l'importance du travail d'équipe pour la réus-

site des élèves. Il reconnaît le travail accompli dans de nombreux établissements. Son ambition évidente : fixer un cap pour une meilleure intégration de l'action documentaire dans les apprentissages scolaires.

### Les points de mises en œuvre

Ceux-ci ciblent quatre chantiers prioritaires : les politiques documentaires ; l'action pédagogique ; la circulaire de mission des documentalistes ; la formation de tous les personnels concernés.

#### Les politiques documentaires

La politique documentaire résulte de l'ensemble des choix que font les équipes pédagogiques, voire éducatives, après analyse des besoins réels de la communauté scolaire.

Elle pilote l'action documentaire dans l'établissement scolaire, dans toutes ses dimensions.

Il s'agit de définir les besoins, de prévoir les échéances, de négocier entre les parties prenantes (qui fait quoi ?

quand ?), de formaliser l'analyse et les engagements avant d'en informer tous les membres de la communauté éducative.

La politique documentaire, l'action documentaire et les technologies d'information et de communication devraient être associées au niveau de l'établissement, dans un mouvement convergent de mise en place, de prise en main et d'usages.

**« ... la documentation scolaire, ce n'est pas un ensemble plus ou moins conséquent de "papiers", une collection plus ou moins adaptée d'objets hétéroclites...  
... c'est une démarche qui met en route une procédure complexe, s'appuyant partiellement sur des routines normées pour atteindre ou constituer une information significative qui restera toujours à valider. »**

#### L'action pédagogique

La documentation s'intéresse aux outils, aux instruments comme les TIC, sans que ceux-ci en soient la finalité, mais plutôt des vecteurs pour atteindre, stocker et diffuser l'information. Car la documentation scolaire, ce n'est pas, comme le croient de trop nombreux professeurs de discipline, un ensemble plus ou moins conséquent de « papiers », une collection plus ou moins adaptée d'objets documentaires hétéroclites. Cet amalgame confond le résultat avec le processus. Ce que la documentation offre, c'est sa démarche documentaire, qui met en route une procédure complexe, s'appuyant partiellement sur des routines normées pour atteindre ou constituer une information significative qui restera toujours à valider. C'est ce processus qui est formateur, pour l'élève et, au-delà, pour tout « travailleur » intellectuel.

Il y a peu, en documentation, de connaissances déclaratives de type classique comme il s'en trouve dans les disciplines académiques.

Sans doute est-il bon de savoir ce qu'est une base de données, quelles en sont les grandes fonctions ; mais il faut surtout savoir s'en servir, connaître les procédures qui permettront d'accéder aux données pertinentes après les avoir triées, classées, validées. Sur ces savoirs opératoires s'articule une autre classe de savoirs qui relèvent de la culture informationnelle du chercheur : une base de données n'a que deux ou trois orientations spécifiques ; si elle est généraliste, son niveau de précision ou d'étendue des connaissances ne sera pas très approfondi. L'outil universel qui aurait réponse à tout n'existe pas. Il y a une multitude de sources et il faut être en mesure de changer d'outil si le résultat n'est pas au rendez-vous. Ce cheminement heuristique, parfois erratique, développe des compétences intellectuelles qui sont mises au service autant des disciplines scolaires que de la recherche universitaire ou de la vie de tous les jours.

Ces caractéristiques expliquent l'inadéquation d'une pédagogie en séquences centrées sur une somme de notions qu'il faudrait dispenser. Le dispositif frontal qui installe le documentaliste devant les élèves se justifie peu. Toutefois, cette pédagogie « discrète » qu'il convient d'adopter ne veut nullement dire que les activités des élèves s'improvisent. Elle suppose que les élèves soient toujours mis en activité : ils construisent leurs compétences en agissant. C'est le projet de l'élève qui est premier, ce n'est pas le projet de formation. Quand cet ordre de priorité n'est pas respecté, l'unité de formation peut être très artificielle et n'imprègne les élèves que très superficiellement.

### La circulaire de mission des documentalistes

De cette mission, il est établi un cahier des charges en quatre points. La mission nouvelle concerne le pilotage de la politique documentaire de l'établissement. La profession, qui souffre d'éparpillement et de l'empilement des tâches – le rapport s'en fait l'écho –, sera d'accord, à la condition de poser les apprentissages documentaires à mener comme la finalité de ces politiques. Cette notion suppose des choix prioritaires et le documentaliste doit bien cibler son action. De quoi est-il vraiment responsable dans l'établissement scolaire ?

- des événements scolaires de toute nature qui concourent au rayonnement de son établissement sur la cité, comme s'il était chargé de communication ou attaché culturel ?

- ou de l'appropriation par tous des mécanismes de l'information-documentation ?

Un recentrage sur leurs spécificités, celles rela-



tives à l'information-documentation et aux apprentissages qui peuvent être mis en place, voilà ce que les documentalistes devraient apporter aux réunions d'élaboration de la politique documentaire de leur établissement.

### La formation de tous les personnels concernés

Documentalistes, chefs d'établissements, IPR EVS, les enseignants de disciplines sont des partenaires essentiels de la politique documentaire de l'établissement scolaire.

### De la préconisation à la faisabilité

En définitive, le rapport vise essentiellement à assigner à la documentation en milieu scolaire cet objectif à moyen terme : élever le niveau de culture informationnelle de tous ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire, les élèves, les enseignants, les administratifs, éventuellement les parents d'élèves, par l'organisation d'un ensemble de données appropriées, par le développement de modalités de diffusion efficaces, par l'usage raisonné, car construit, des outils d'information.

Pour ce faire, les préconisations exprimées devront être complétées par une définition des conditions de faisabilité pour une mise en œuvre efficace, dans le sens de la constitution d'équipes de professionnels dans les CDI (ou les SID), d'un resserrement sur un noyau dur de missions, d'une formation continue des personnels à la hauteur des enjeux. ●